



**Direction Générale des Services**

Direction des Routes et des Transports

DRT-Sous Direction Politique des Transports  
et des Mobilités-SDPTM

Affaire suivie par : Jonathan Frankel  
Poste: 01 39 07 81 55

**2014-CG-2-4413**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 11 juillet 2014

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS  
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE**

**TANGENTIELLE OUEST PHASE 2, COFINANCEMENT  
ENQUÊTE PUBLIQUE - AVENANT N°2**

**Code**            **A303**  
**Secteur**        **Améliorer les dessertes en transports en commun sur l'ensemble du territoire**  
**Programme**    **Volets transports en commun des contrats de plan Etat/Région**

Données financières	Investissement	
	<b>AP 2008 (CPRD)</b>	<b>CP 2014</b>
<b>Enveloppes de financement</b>		
Montant actualisé :	56 200 000 €	4 093 500 €
Montant déjà engagé :	4 820 704 €	2 310 875 €
Montant disponible :	51 379 296 €	1 782 625 €
Montant réservé pour ce rapport :	37 500 €	37 500 €

*Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation, par la signature d'un avenant à intervenir entre l'Etat, la Région, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et le Conseil général, le co-financement de l'enquête publique de la Tangentielle Ouest - phase 2 (St-Germain Grande Ceinture / Achères Ville). Ce financement interviendrait dans le cadre de l'avenant au Contrat Particulier Région/Département 2007-2013.*

## **1 - RAPPEL DU PROJET DE TANGENTIELLE OUEST (TGO)**

Le projet de la Tangentielle Ouest consiste à prolonger en mode tram-train l'actuelle Grande Ceinture Ouest (St-Germain en Laye Grande Ceinture / Noisy le Roi), jusqu'aux gares de Saint-Cyr RER au Sud et Achères Ville RER au Nord.

L'avenant n°1 au Contrat Particulier Région / Département (CPRD) 2007-2013 sur lequel le Conseil général a délibéré le 23 novembre 2012, prévoit, sur ce projet, les montants suivants qui seront financés à parts égales entre le Conseil général des Yvelines (40M€) et la Région Ile-de-France (40M€). :

- TGO phase 1 (St-Cyr RER – St-Germain RER) : 68M€ (études et travaux)
- TGO phase 2 (St-Germain Grande Ceinture – Achères) : 10M€ (études)
- TGO phase 3 (Achères – Cergy) : 2M€ (études)

Le financement de l'enquête publique, pour lequel il vous est demandé de donner votre accord, concerne la phase 2 de la TGO. Cette phase consiste à prolonger la phase 1 de St-Germain Grande Ceinture à Achères Ville. Le coût de l'infrastructure de la deuxième phase a été estimé à 103M€ (Conditions économiques de 2013), hors matériel roulant et gare d'interconnexion à Achères Chêne Feuillu.

A l'issue de la concertation pour la phase 2 qui s'est déroulée du 15 avril au 17 mai 2013, le schéma de principe (SP) et le dossier d'enquête publique (DEUP) ont été approuvés par le Conseil du STIF le 11 décembre 2013. Le dossier a été transmis à la Préfecture des Yvelines et le Conseil général a émis un avis favorable sur le dossier.

L'enquête publique est une étape essentielle du projet, qui permettra de faire reconnaître l'intérêt général de celui-ci, avant de lancer les dernières études et la phase travaux.

## **2 – OBJET DE L'AVENANT**

Une convention de financement des études pour la deuxième phase de la TGO a été signée le 20 octobre 2008 ainsi qu'un premier avenant le 16 mars 2012.

Le présent avenant a pour objet d'ajouter à la convention de financement relative aux études de la TGO phase 2 le financement de l'enquête publique.

L'enquête publique est annoncée entre mi-juin et mi-juillet 2014, pour une durée prévisionnelle de 1 mois.

Le coût total de l'enquête publique est estimé à 150 000€ et sera réparti comme suit entre les financeurs :

- CG78 : 37 500€
- Région Ile-de-France : 90 000€
- Etat : 22 500€

*En conséquence, si ces propositions vous agrément, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :*